



Buxières  
Buxerulles  
Woinville

# COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

## BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

[www.buxieres-sous-les-cotes.fr](http://www.buxieres-sous-les-cotes.fr)

### BULLETIN N° 76 du 18 octobre 2016

#### COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 11 Octobre 2016 :

Absents excusés : Sophie BIANCHIN (pouvoir à Odile BEIRENS), Vincent PHILIPPE (pouvoir à Elisée FRANÇOIS), Olivier CHAZOT.

**Création d'un circuit de découverte des sites de la guerre 14-18 :** Afin de participer au souvenir de la Grande Guerre, de concourir à la valorisation du patrimoine historique et architectural de la commune et d'améliorer son offre touristique et éducative, un projet de circuit de découverte des sites de la guerre 14-18 est proposé. Celui-ci se compose d'un lieu d'information pédagogique comprenant une maquette et des panneaux d'exposition installés dans le lavoir de Woinville, point de départ d'un circuit balisé de découverte des principaux vestiges que l'on trouve en forêt. Les 5 sites extérieurs seront équipés d'un panneau explicatif. Le balisage du sentier sera celui de l'association des Amis des Côtes.

Le projet est mené avec le concours de l'association des Amis des Côtes et de Martial Talfournier, spécialisé sur la guerre 14-18. Il bénéficie de l'accompagnement technique du Parc naturel régional de Lorraine et d'un conseil du CAUE.

Le coût de l'opération est de 26 634 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- |  |          |
|--|----------|
| - Conseil départemental de la Meuse/Mission Histoire : | 5 000 €  |
| - Direction de la Mémoire et des Archives :            | 3 000 €  |
| - LEADER Gal zone Ouest du PnrL :                      | 11 200 € |
| - Subvention exceptionnelle :                          | 1 800 €  |
| - Commune :  | 5 634 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un circuit de découverte des sites de la guerre 14-18
- Approuve le plan de financement
- Charge Madame le Maire de procéder aux demandes de subventions : auprès du Conseil départemental/mission Histoire pour un montant de 5000 €, de la direction de la Mémoire et des Archives pour un montant de 3 000 €, de LEADER Gal Zone Ouest du PnrL pour un montant de 11 200 €, de la réserve parlementaire exercice 2017 pour un montant de 1 800 €.

#### **Adhésion des communes de Frémeréville, Saint-Julien-sous-les-Côtes et Liouville commune d'Apremont-la-Forêt au SIE Laffon de Ladebat :**

La Présidente ouvre la séance et informe le Conseil Municipal que les communes de Frémeréville, Saint-Julien-sous-les-Côtes et Liouville commune d'Apremont-la-Forêt demandent leur adhésion au SIELL.

Les communes adhérentes au SIELL sont amenées à se prononcer sur l'intégration de ces communes dans le périmètre du Syndicat dont les statuts seraient changés en

conséquence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que les communes Frémeréville, Saint-Julien-sous-les-Côtes et Liouville commune d'Apremont-la-Forêt adhèrent au Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat.

-----

**Approbation du schéma directeur et du Plan de Zonage d'Assainissement :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-8, L224-10 et R 2224-6 à R 2224-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L122-10 et R122-24,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 décidant l'élaboration d'un schéma directeur et d'un plan de zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 12 juillet 2016 soumettant le schéma directeur et le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu l'avis favorable rendu par le Commissaire Enquêteur,

Considérant que le schéma directeur et le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le schéma directeur et plan de zonage de l'assainissement tels qu'ils sont annexés à la présente,

- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R122-24 du code de l'Environnement d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

- Dit que le schéma directeur et le plan de zonage de l'assainissement approuvés sont tenus à la disposition du public :

- à la mairie de Buxières sous les Côtes aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau

- à la Préfecture de la Meuse

- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

-----

**Achat de parcelles boisées :** Le Conseil Municipal est informé que la SAFER de Lorraine met en vente les parcelles cadastrées 585 ZB 10 et 585 ZB 11 représentant une surface de 67a 55ca.

Le prix proposé est de 2 400 €.

Après avoir consulté les services de l'ONF et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, afin de continuer à étendre son massif forestier et à procéder à des regroupements de parcelles décide à l'unanimité d'acquérir les dites parcelles au prix de 2 400 €.

L'acte de vente sera établi par la Commune en la forme administrative.

Madame le Maire est autorisée à procéder à la transaction et à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

-----

**Adhésion à l'assurance chômage :** La Présidente ouvre la séance et rappelle l'embauche de Monsieur Yoann RISARI en tant qu'agent d'entretien de la commune sous forme de contrat CUI. Ce type de contrat est soumis à l'obligation de cotiser à l'assurance chômage.

La commune cotise donc depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 à l'assurance chômage en ayant omis d'en faire la déclaration auprès de l'URSSAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'assurance chômage pour cet agent. Il charge et autorise Madame le Maire à mener à bien cette adhésion.

-----  
**Refus de transférer la compétence urbanisme à la Communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre :** La Présidente ouvre la séance et rappelle la loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoyant que la compétence urbanisme est transférée de fait à la Communauté de Communes le 27 mars 2017 sauf opposition par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Considérant que la commune de Buxières-sous-les-Côtes s'est dotée d'une étude de transformation du POS en PLU devant aboutir en 2017 qui devance la vision intercommunale en prenant en compte les recommandations du plan Paysage des Côtes de Meuse, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de refuser le transfert automatique de la compétence Urbanisme à la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woëvre,
- charge Madame le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Codecom Côtes de Meuse Woëvre.

-----  
**Actualisation de la délibération du 23 septembre 2008 décidant de l'exonération de la taxe d'habitation pour certains établissements de tourisme :** La Présidente ouvre la séance et rappelle la délibération du 23 septembre 2008 par laquelle la commune a décidé d'exonérer de la taxe d'habitation les catégories de locaux suivants :  
-les locaux mis en location à titre de gîte rural,  
-les locaux mis en location en qualité de meublés de tourisme au sens de l'arrêté du 28 décembre 1976 relatif à la répartition catégorielle des meublés de tourisme et des gîtes de France,  
-les chambres d'hôtes au sens de l'article L324-3 du code du tourisme.

Elle informe le Conseil Municipal que suite à la loi de finance 2016 il convient d'actualiser cette délibération car la terminologie des « gîtes ruraux » situés en ZRR change pour être remplacée par une référence aux « locaux classés meublés de tourisme ».

Afin de permettre aux propriétaires des locaux listés ci-dessus de continuer à bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser sa délibération et dit que les propriétaires des « locaux classés meublés de tourisme » pourront bénéficier de l'exonération de leur taxe d'habitation.

-----  
**Demande d'avis sur le retrait de la Communauté urbaine du Grand Nancy du Syndicat mixte du Lac de Madine :** La Présidente ouvre la séance et informe le Conseil municipal, qu'en date du 26 septembre 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Lac de Madine a autorisé le Président à engager la procédure afférente à la demande de retrait de la Communauté urbaine du grand Nancy du Syndicat mixte du Lac de Madine et à solliciter l'avis des assemblées des différentes collectivités membres du comité syndical sur ce projet de retrait.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de retrait de la Communauté urbaine du grand Nancy du Syndicat mixte du Lac de Madine et donne un avis favorable à l'unanimité.

**Fixation du prix d'une concession cinéraire :** La Présidente ouvre la séance et rappelle la délibération n° 45 du 5 juillet 2016 concernant l'approbation du projet d'implantation de columbariums sous forme de cavurnes dans le cimetière des 3 villages faisant suite à la demande plusieurs habitants.

Le projet retenu a été soumis aux entreprises CIMTEA et GRANIMOND pouvant répondre à la demande de la commune. L'enveloppe définie était de 15 000 €.

Seul CIMTEA a répondu pour un coût total de 13 446,96 € TTC pour 11 cavurnes de 4 urnes. Ainsi, selon le devis de la société, le prix de revient d'une cavurne avec la pose est de **1 222.45 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition de CIMTEA
- Décide de vendre les cavurne au prix de revient arrondi à **1 222 €** aux habitants (frais d'enregistrement non compris),
- Dit que le l'acquéreur d'une cavurne devra également payer le prix de **45,73 €** comme pour l'achat d'une concession « classique » (frais d'enregistrement non compris).

## **MOTIONS**

L'association des maires ruraux de France a adopté deux motions lors de son congrès les 8 et 9 octobre dernier. L'une concerne les finances locales. En effet les disparités et la tendance à limiter fortement l'accès des communes rurales aux différents fonds mobilise fortement l'association. De plus, l'Etat a renoncé à la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'école est l'autre sujet d'inquiétude. En ce moment les Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale proposent aux associations de maires des conventions à signer très rapidement. Celles-ci organisent la concentration et bouclent la future structuration scolaire. L'association des maires ruraux de Meuse a refusé de la signer sans avoir fait un vrai travail de réflexion au préalable.

S'agissant de Buxières-sous-les-Côtes, même si la compétence scolaire est déjà transférée à la Communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre, la commune considère que l'école reste « son école » et qu'elle se sent toujours responsable de celle-ci pour le bien des enfants de la commune.

Arès en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité son soutien aux deux motions. Les deux motions sont affichées dans les mairies ou consultables sur le site de l'Association des Maires ruraux de France. <http://www.amrf.fr>

## **INFORMATIONS**

### **MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Le schéma directeur et le plan de zonage de l'assainissement sont étudiés et adoptés. Cette procédure était obligatoire pour décider du type d'assainissement mais aussi pour ouvrir la possibilité **aux propriétaires ayant des installations non conformes avec impact pour l'environnement** de déposer une demande d'aides. Les aides proviennent de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et vont être mises en œuvre par la Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre. Le bureau d'études qui animera le dossier va être prochainement sélectionné. La Communauté de communes organisera des réunions d'information dans les communes auxquelles les propriétaires concernés seront invités.

**Les propriétaires dont les installations sont non conformes mais sans impact**, sont invités à se faire connaître auprès de la mairie s'ils souhaitent faire des travaux de mise en conformité. Une aide technique pour organiser une consultation groupée vous est proposée. 2 personnes en ont fait déjà la demande. Votre réponse est attendue pour **le 14 novembre au matin dernier délai**.

Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

### **INSTALLATION DES CAVURNES**

Elle est prévue à partir de décembre 2016. Les personnes qui se sont déclarées intéressées peuvent venir confirmer leur réservation en mairie.

### **COUPURES D'ELECTRICITE**

En raison de travaux sur le réseau électrique, nous sommes informés que des coupures de courant vont se produire dans la journée du **jeudi 3 novembre 2016** de 9h15 à 11h00 dans les villages de Buxières et Buxerulles, de 14h00 à 16h30 à Woinville.

### **TRAVAUX SUR LA RD 119**

Un chantier d'abattage d'arbres dépérissant situés sur les accotements de la route départementale n° 119 (route entre Woinville et Saint-Mihiel) est mis en place **du 20 octobre à 8h au 10 novembre 2016 à 17h**. La circulation de tous les véhicules sera interdite dans les 2 sens pendant cette période. Vous pouvez consulter l'arrêté départemental correspondant dans les tableaux d'affichage de chaque village.

### **LES PELOUSES CALCAIRES**

Les élèves de la Maison Familiale et Rurale de Damvillers sont venus entretenir la pelouse calcaire autour de la chapelle des Bures. Une première collaboration l'an passé avait donné toute satisfaction. Cette année, ils ont ouvert en plus, une partie de la vieille côte à Buxières sur Chichouy car des espèces très intéressantes avaient été repérées. Cette ouverture permettra qu'elles se réinstallent avec leur cortège d'espèces faunistiques et floristiques. Ces chantiers sont menés grâce au Parc naturel régional de Lorraine qui a un partenariat avec les établissements d'enseignement agricole ; ainsi les élèves ont l'occasion de se former en direct aux techniques de gestion des milieux naturels, unité qui compte pour leur diplôme.



*Ouverture sur Chichouy, chemin de la vieille côte à Buxières. 5 petits tas de bois sont à votre disposition. Il est de votre responsabilité de n'en prendre qu'un seul de façon à partager.*

## **RECHERCHE DE PHOTOS, CARTES POSTALES...**

Dans le cadre du projet de circuit de découverte de la guerre 14-18, il est prévu de faire un panneau présentant le lavoir de Woinville. Nous recherchons des photos, cartes postales ou tout document relatif à sa construction et à son utilisation. Et plus généralement, pour mettre en valeur le patrimoine des lavoirs et fontaines de toute la commune, nous recueillons volontiers tout document qui s'y rapporte. Nous vous remercions d'avance de ce que vous pourrez nous confier.

## **INVITATION A LA CEREMONIE DE LA FLAMME**

Monsieur Camus nous a proposé d'organiser la cérémonie de la Flamme dans la commune. Comme il était prévu de faire le 11 novembre à Buxières en 2016, après Woinville en 2014 et Buxerulles en 2015, la cérémonie de la Flamme sera donc organisée à Buxières. Nous ne ferons donc pas de cérémonie particulière le 11 novembre mais nous déposerons une gerbe dans chaque village.

Vous êtes invités à venir **le jeudi 10 novembre à 18h30** au monument aux morts de Buxières. Le vin d'honneur se tiendra dans un chapiteau dressé devant l'église et celle-ci sera ouverte pour vous accueillir.

Hélène et Johan CHANTRAINE liront des textes. Nous faisons appel à vous (jeunes et adultes) pour lire un texte ou énoncer le nom des soldats et des victimes.

## **SALON DES PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITE**

Le Parc naturel régional de Lorraine organise pour la seconde année consécutive un salon destiné à la rencontre entre producteurs et acheteurs alimentaires du territoire (restaurateurs, professionnels du tourisme, artisans de bouche, commerçants...) **le lundi 28 novembre 2016** à l'Abbaye des Prémontrés à PONT-à-MOUSSON.

Il faut s'inscrire auprès de : [marion.colnet@pnr-lorraine.com](mailto:marion.colnet@pnr-lorraine.com)

## **A RETENIR**

**Samedi 19 novembre** : soirée beaujolais nouveau organisée par l'ASCBBW.

Odile BEIRENS